Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 035-213501448-20260512-DCM_2026_36-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Langan

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/05/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

Vote
A l'unanimité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 12 Mai à 19:30, le Conseil Municipal de la Langan s'est réuni à la Mairie de Langan, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur JOLIVET Thierry, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/05/2026.

Présents : M. JOLIVET Thierry, Maire, Mme ABAUTRET Virginie, Mme CHICOUENE Cécile, Mme DAHMOUN Laëtitia, M. GAUPLE Olivier, Mme GODAL Claire, M. GUINARD Dany, M. JACQUES Emmanuel, M. LE BERRE Erwan, M. LE TENNIER Yvan, Mme LEMÉE Marion, M. MOISY Nicolas, Mme ODYE Martine, M. PAILLOUX Fabrice, Mme ROBERT Gaëlle

A été nommée secrétaire : Mme LEMÉE Marion

2026/36 – Cotisation 2026 Association des Maires Ruraux 35

Créée en 2003, l'Association des Maires Ruraux d'Ille-et-Vilaine, rattachée à l'Association des Maires Ruraux de France, a pour but de défendre les intérêts des petites communes.
Elle réunit les élus des communes rurales, pour représenter, défendre et promouvoir les communes rurales.
Elle se présente comme une fédération qui « s'engage au quotidien au niveau local comme national pour défendre et promouvoir les enjeux spécifiques de la ruralité », le développement des services publics, la lutte contre la désertification et l'équité dans l'aménagement du territoire.

Il est proposé au Conseil municipal de poursuivre l'adhésion à l'AMRF et l'AMR35 par le règlement des contributions nationales et départementales dont le montant total s'élève à 154€. Ce montant inclus l'abonnement annuel au mensuel "36 000 Communes" à destination des maires ruraux.

Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le conseil municipal :

- AUTORISE le réglement de l'adhésion à l'AMRF et l'AMR35 pour un montant de 154€ pour l'année 2026;
- AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir et signer les actes subséquents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 13/05/2026
Le Maire
Thierry JOLIVET

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 035-213501448-20260512-DCM_2026_36-DE